

IMMOBILIER : L'ancien gérant d'Investimmo condamné à de la prison ferme

Le tribunal correctionnel de Paris a condamné Patrick Soussana à trois ans de prison, dont un an ferme, peine assortie d'une amende de 75.000€ et de l'obligation de dédommager les victimes, soit environ 2 M€. L'ancien gérant du promoteur immobilier [INVESTIMMO](#) / T : 01.64.17.17.17 (siège à Quincy Voisins /77) est ainsi condamné pour des faits d'"escroquerie, abus de biens sociaux et banqueroute" en lien avec la projet de construction de 50 logements au sein de la résidence de la Grande Ile, à Meaux.